



Date de convocation

29 MARS 2024

Date d'affichage

29 MARS 2024

Nombre de
Conseillers

En exercice.....33

Présents.....26

Votants.....33

N° DEL-24-17

Objet

Adoption du Budget
Primitif 2024 de la
Ville de Marly

Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 avril 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Frédérique VISTE, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

Arrivée de Assia LAZREG à 18H36

Étaient Absents excusés :

Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.

Nathalie KOSOLOSKY, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Isabelle DUPONT, adjointe au Maire.

Florence LEKEUX, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Bruno LECLERCQ, conseiller municipal délégué.

Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Jean-Claude VILLAIN, conseiller municipal délégué.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.

Thérèse ZAOUI, conseillère municipale, avait donné procuration à Virginie MELKI, conseillère municipale.

Christian CHATELAIN, conseiller municipal, avait donné procuration à Valérie CAPELLE, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Thomas JORIEUX

COMMUNE DE MARLY (59)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 04 avril 2024****Exposé :**

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu le rapport joint en accompagnement de cette délibération,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires,

Le projet de budget qui vous est soumis se présente comme suit :

✓ Section de fonctionnement

Dépenses : 19 640 969.07 €

Recettes : 19 640 969.07 €

Dont virement à la section d'investissement : 4 516 639.96 €

✓ Section d'investissement

Dépenses : 18 312 083.83 €

Recettes : 18 312 083.83 €

Dont autofinancement : 4 516 639.96 €

Le budget s'équilibre à la somme de 37 953 052.90 € avec l'intégration de la reprise des résultats de l'exercice 2023.

Les documents budgétaires joints à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal reprennent le détail de ce budget qui fait l'objet de la présente délibération.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver, conformément à l'article R.2311-13 du code général des collectivités territoriales, la reprise des résultats de l'exercice 2023, attestés par le comptable du Trésor et leur intégration dans le budget primitif 2024,
- d'adopter le budget primitif 2024 arrêté en dépenses et en recettes conformément aux documents budgétaires annexés par nature.

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur Yves FLOQUET,

Après en avoir délibéré,

26 voix pour, 7 contre (T. ZAOUI, MT. HOUREZ, C. CHATELAIN, V. MELKI, S. LEKADIR, V. CAPELLE, K. BERBACHE)

-ADOPTE la proposition.

Le secrétaire de séance

Thomas JORIEUX



(Handwritten signature of Thomas Jorieux)

Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE



(Handwritten signature of Jean-Noël Verfaillie)

Transmis en sous-préfecture le 18.04.2024.....
Document exécutoire à compter du 18.04.2024.



Envoyé en préfecture le 25/04/2024

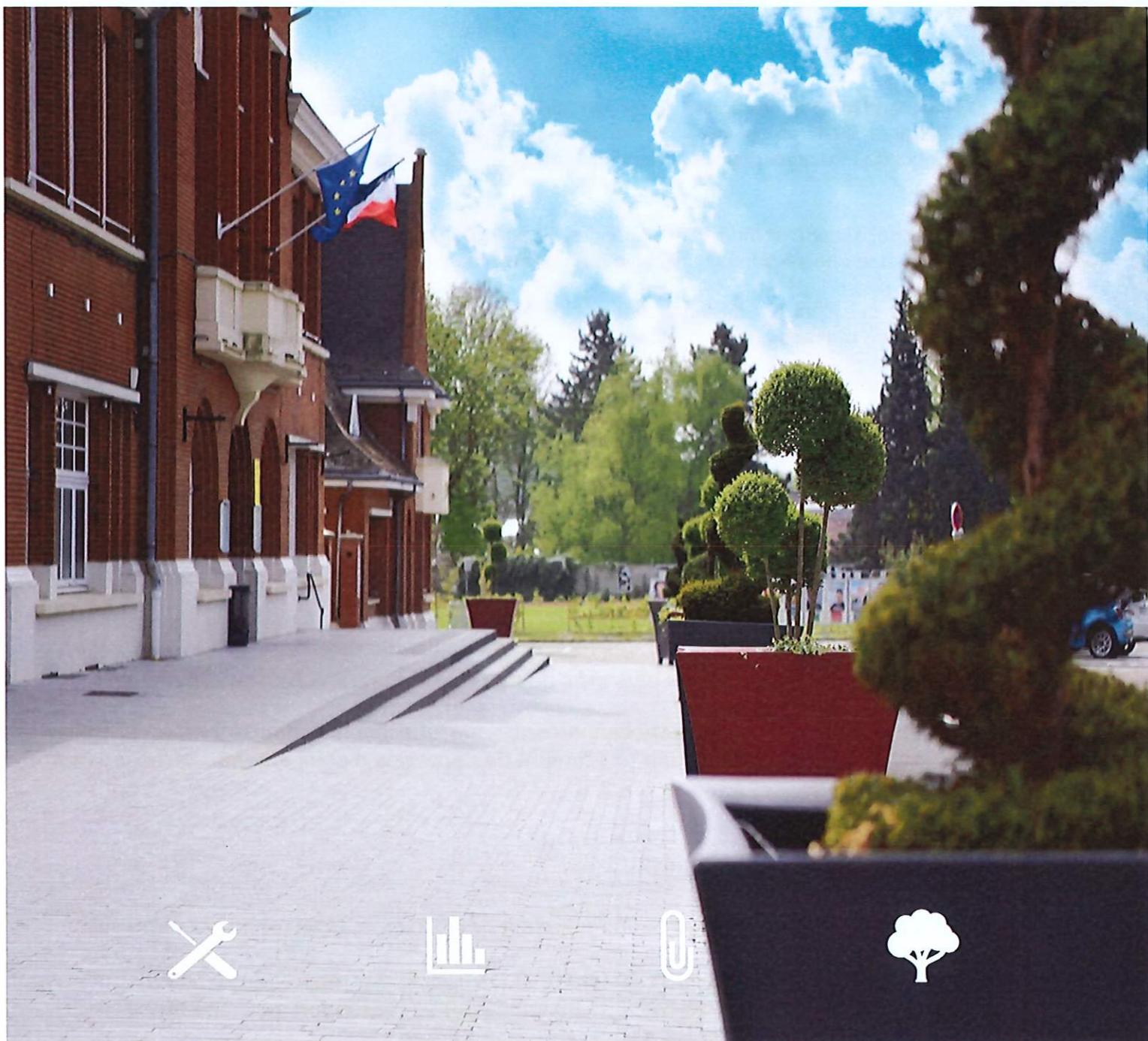
Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le 25/04/2024

S²LO

ID : 059-215903832-20240404-ANNEXE_2024_17-BF

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2024 VILLE DE MARLY



Préambule

Le budget primitif 2024 constitue le premier acte du cycle budgétaire annuel de la ville. Il intègre les éléments du rapport d'orientations budgétaires, approuvés par le Conseil Municipal du 20 mars 2024. Il est proposé au vote du Conseil Municipal du 04 avril 2024 et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La publicité du présent document sera conforme aux obligations du décret n°20016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales.

1 Le contexte économique et financier

Le budget 2024 reprend les grandes lignes du rapport sur les orientations budgétaires présentées au Conseil Municipal du 20 mars 2024 et est construit en tenant compte des éléments du contexte national, et notamment de la Loi de Finances pour 2024 ainsi que de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027.

Le budget prévisionnel d'une commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver notre capacité d'autofinancement et de maintenir un montant de dépenses d'équipements correspondant aux besoins de la commune.

2 Le budget primitif 2024

2.1 Priorités du budget

Le budget 2024 s'appuie sur les orientations suivantes :

- Poursuivre la mise en œuvre des grands projets
- Poursuivre la baisse des taux d'impositions des ménages
- Poursuivre la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement
- Rationnaliser nos emprunts au plus près de nos dépenses d'investissement

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver notre capacité d'autofinancement et de maintenir un montant de dépenses d'équipements correspondant aux besoins de la commune.

2.2 L'équilibre du budget primitif 2024

Le budget 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à 37 953 052 € et se répartit comme suit :

- Section de fonctionnement : 19 640 969.07 € (+10.35 % par rapport au BP2023)
- Section d'investissement : 18 312 083.83 € (+39.39 % par rapport au BP2023)

3 Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le 25/04/2024

ID : 059-215903832-20240404-ANNEXE_2024_17-BF

S2LO

3.1 Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre donc à hauteur de 19 640 969.07 €. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 14 851 689.11 € (soit -1.11 % par rapport au BP2023) et sont financées par des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 19 640 969.07 € (soit + 10.36 % par rapport au BP 2023) ; dégageant ainsi une épargne brute de 4 789 279.96 €.

Chapitres	BP2020	BP2021	BP2022	BP2023	BP2024	Variation BP2024/BP2023
011 - Charges à caractère général	3 918 720,00 €	3 612 173,68 €	3 716 973,09 €	5 083 192,38 €	4 352 240,00 €	-14,38%
012 - Charges de personnel, frais assimilés	9 032 100,00 €	8 890 000,00 €	8 294 095,21 €	8 044 547,05 €	8 525 650,40 €	5,98%
022 Dépenses imprévues	770,24 €					
65 : Autres charges	896 553,59 €	1 135 260,00 €	1 247 830,89 €	1 162 863,44 €	1 283 259,00 €	10,35%
66 : Charges financières	334 003,60 €	304 096,91 €	254 965,82 €	376 151,74 €	335 539,71 €	-10,80%
67 : Charges exceptionnelles	49 662,00 €	22 510,00 €	26 750,00 €	28 510,00 €	35 000,00 €	22,76%
68 : Dotations aux provisions		40 007,40 €	220 000,79 €	322 441,05 €	320 000,00 €	-0,76%
TOTAL DEPENSE RELLE DE FONCTIONNEMENT	14 231 809,43 €	14 004 047,99 €	13 760 615,80 €	15 017 705,66 €	14 851 689,11 €	-1,11%
023 Virement à la section d'investissement	1 496 460,46 €	1 697 869,36 €	3 205 394,56 €	2 535 471,71 €	4 516 639,96 €	78,14%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 408,14 €	336 622,33 €	331 780,86 €	245 999,64 €	272 640,00 €	10,83%
TOTAL DEPENSE ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 846 868,60 €	2 034 491,69 €	3 537 175,42 €	2 781 471,35 €	4 789 279,96 €	72,19%
TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT	16 078 678,03 €	16 038 539,68 €	17 297 791,22 €	17 799 177,01 €	19 640 969,07 €	10,35%

Les dépenses de personnel (chapitre 012) est estimé à 8 525 650.40 €. Cette hausse de 5.98 % par rapport au budget 2023 s'explique par l'impact des mesures nationales prises en vue de revaloriser la rémunération des agents publics (avec l'effet report en 2024 de l'augmentation de 1.5 % de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, l'impact de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024)

L'année 2024 verra une évolution des effectifs notamment dans la filière police municipale afin d'accompagner l'opérationnalité du centre de supervision urbain ainsi que le recrutement d'ASVP, mais également le renforcement du suivi de la CAF (projet CTG – Convention Territoriale Globale), le renfort de l'encadrement aux services techniques ainsi que le recrutement du responsable achat-marché.

Le BP 2024 prévoit également une baisse de 14.38 % des charges à caractère générale. En effet, un ajustement des crédits budgétaires concernant les fluides a été réalisé du fait de la contractualisation du nouveau groupement de commande avec Valenciennes Métropole.

Une dotation aux provisions pour les contentieux en cours et créances à risques (chapitre 68) est inscrite à hauteur de 320 000€.

3.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 10.36 % par rapport au BP2023.

Chapitres	BP2020	BP2021	BP2022	BP2023	BP2024	Variation BP2024/BP2023
002 Résultat de fonctionnement reporté	736 572,03 €	887 992,00 €	1 921 636,5			
013 - Atténuations de charges	111 000,00 €	39 744,00 €	180 000,00 €	126 000,00 €	50 431,72 €	-59,97%
70 - Produits services, domaine et ventes div	553 350,00 €	386 758,68 €	484 217,00 €	566 634,02 €	702 470,00 €	23,97%
73 - Impôts et taxes	9 236 432,00 €	9 141 121,00 €	9 392 575,00 €	8 848 957,00 €	2 549 383,00 €	-71,19%
731 Fiscalité locale					7 369 708,00 €	
74 - Dotations et participations	5 248 567,00 €	5 302 487,00 €	5 024 718,00 €	5 149 546,29 €	5 249 507,40 €	1,94%
75 - Autres produits de gestion courante	110 820,00 €	72 000,00 €	72 707,72 €	63 545,00 €	42 741,51 €	-32,74%
76 - Produits financiers						
77 - Produits exceptionnels	31 937,00 €	16 500,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €	-66,67%
78 - Reprises provisions semi-budgétaires				4 222,00 €	21 118,00 €	400,19%
TOTAL RECETTE REELLE DE FONCTIONNEMENT	16 028 678,03 €	15 846 602,68 €	17 105 854,22 €	17 797 209,98 €	19 640 969,07 €	10,36%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €	191 937,00 €	191 937,00 €	1 967,03 €		-100,00%
TOTAL RECETTE ORDRE DE FONCTIONNEMENT	50 000,00 €	191 937,00 €	191 937,00 €	1 967,03 €	- €	-100,00%
TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT	16 078 678,03 €	16 038 539,68 €	17 297 791,22 €	17 799 177,01 €	19 640 969,07 €	10,35%

Les produits prévisionnels des services et du domaine s'établissent à 702 470 € et comprennent principalement les redevances des services éducatifs, culturels, le remboursement de la mise à disposition de personnel communal au centre sociaux culturel, les redevances d'occupation du domaine public.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » s'élève à 2 549 383 € et concerne l'attribution de compensation, les fonds de péréquation et la dotation de solidarité communautaire. La nomenclature M57 introduit le chapitre 731 « fiscalité locale ». Au BP2024, la somme de 7 369 708 € est inscrite, elle comprend les produits de la fiscalité directe ainsi que les différentes taxes perçues.

Les dotations et participations s'élèvent quant à elles à 5 249 507.40 € (soit +1.94 % par rapport au BP 2023) dont 3 955 100 € issus de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et 439 239 € d'allocations compensatrices.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » s'élève à 42 741.51 € et comprend les redevances et loyers perçus par la commune.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la section de fonctionnement dégage un virement de 4 516 639.96 € au profit de la section d'investissement.

4 La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme.

4.1 Les dépenses d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 18 312 083.83 €.

Les dépenses d'équipement progressent de 44.52 % par rapport au BP 2023.

Chapitres	BP2020	BP2021	BP2022	BP2023	BP2024	Variation BP2024/BP2023
001 Excéder investissement reporté	1 268 858,96 €	1 765 366,32 €	648 132,66 €	844 998,07 €	1 375 685,14 €	62,80%
10 Dotations, fonds divers et réserves						
16 Emprunts et dettes assimilées	821 550,00 €	850 161,00 €	902 216,01 €	1 500 000,00 €	1 222 725,40 €	-18,48%
20 Immobilisations incorporelles	64 830,00 €	27 528,00 €	15 000,00 €	14 300,00 €	14 268,00 €	-0,22%
204 - Subventions d'équipement versées						
21 Immobilisations corporelles	638 331,00 €	988 874,19 €	2 226 259,94 €	2 974 923,88 €	2 147 618,72 €	-27,81%
23 Immobilisations en cours	2 127 732,00 €	1 850 068,26 €	3 858 948,07 €	7 800 962,49 €	13 431 786,57 €	72,18%
4581 Opérations sous mandat		121 518,82 €				
TOTAL RECETTE REELLE D'INVESTISSEMENT	4 921 301,96 €	5 603 516,59 €	7 650 556,68 €	13 135 184,44 €	18 192 083,83 €	38,50%
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	1 937,00 €	1 937,00 €	191 937,00 €	1 967,03 €		-100,00%
041 Opérations patrimoniales	91 838,00 €				120 000,00 €	
TOTAL RECETTE ORDRE D'INVESTISSEMENT	93 775,00 €	1 937,00 €	191 937,00 €	1 967,03 €	120 000,00 €	6000,57%
TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT	5 015 076,96 €	5 605 453,59 €	7 842 493,68 €	13 137 151,47 €	18 312 083,83 €	39,39%

Outre le remboursement en capital de la dette pour 1 222 725,40 €, € est consacrée aux travaux et aux achats d'équipements qui seront répartis de la façon suivante :

- les investissements utilisés dans le cadre d'opération d'entretien, de maintenance, de renouvellement de matériel, d'achat de véhicules.
- La poursuite des opérations de 2023 telles que l'aménagement de la rue Roger Salengro, la place Gabriel Péri, la vidéoprotection et le groupe scolaire Hélène Carrère d'Encausse, la deuxième phase de démolition des logements de fonction Marie-Curie
- Les nouvelles opérations telles que l'aménagement de la ruelle Dufour, la première étape (phase concours) de la création du parc urbain, l'aménagement de la médiathèque, l'aménagement du cimetière, la création du cimetière animalier, l'aménagement des espaces publics de la Briquette, l'aménagement des futurs locaux de la police municipale, et les travaux du hall d'accueil de l'hôtel de ville.

4.2 Les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement sont équilibrées en recettes par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement), le produit des cessions, la taxe d'aménagement et les amendes de police, le FCTVA, les subventions.

Les subventions notifiées à percevoir sont en augmentation (+ 50,26 % par rapport au BP2023) et comprennent notamment :

- 3 969 358 € pour le Groupe scolaire Hélène Carrère d'Encausse
- 283 752 € pour la Vidéoprotection
- 666 227,91 € de restes à réaliser

Un emprunt de 4 000 000 € sera mobilisé pour les dépenses d'équipement.

Chapitres	BP2020	BP2021	BP2022	BP2023	BP2024	Variation BP2024/BP2023
021 Virement de la section de fonctionnement	1 496 460,46 €	1 697 869,36 €	3 205 394,56 €	2 535 471,71 €	4 516 639,96 €	78,14%
10 Dotations,fonds divers et réserves	351 689,40 €	500 000,00 €	438 000,00 €	228 216,10 €	479 799,21 €	110,24%
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 615 658,96 €	1 637 894,11 €	1 401 899,30 €	1 058 999,11 €	3 001 216,75 €	183,40%
13 Subventions d'investissement	1 100 700,00 €	942 131,91 €	962 368,96 €	3 298 414,91 €	4 956 237,91 €	50,26%
16 Emprunts et dettes assimilées		139 317,06 €	600 000,00 €	5 000 000,00 €	4 000 000,00 €	-20,00%
024 Produits des cessions d'immobilisations	2 642,00 €	230 100,00 €	903 050,00 €	770 050,00 €	830 550,00 €	7,86%
4582 Opérations sous mandat		121 518,82 €				
23 - Immobilisations en cours					65 000,00 €	
27 Autres immobilisations financières					70 000,00 €	
TOTAL RECETTE REELLE D'INVESTISSEMENT	4 567 150,82 €	5 268 831,26 €	7 510 712,82 €	12 891 151,83 €	17 919 443,83 €	39,01%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 408,14 €	336 622,33 €	331 780,86 €	245 999,64 €	272 640,00 €	10,83%
041 opérations patrimoniales	97 518,00 €				120 000,00 €	
21 Immobilisations corporelles						
TOTAL RECETTE ORDRE D'INVESTISSEMENT	447 926,14 €	336 622,33 €	331 780,86 €	245 999,64 €	392 640,00 €	59,61%
TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT	5 015 076,96 €	5 605 453,59 €	7 842 493,68 €	13 137 151,47 €	18 312 083,83 €	39,39%

L'Etat revalorise chaque année les valeurs locatives cadastrales, pour 2024, les bases fiscales augmenteront de 3.9 %. La municipalité, quant à elle, décide de poursuivre la baisse des taux y compris la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les taux communaux ont évolué de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties diminue de 1.94 %. Le produit fiscal attendu s'élèverait à 5 807 582 euros.

TFPB	2020	2021	2022	2023	2024
Marly	54,47%	53,47%	52,47%	51,47%	50,47%

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties diminue de 1.40 %. Le produit fiscal attendu s'élèverait à 43 029 euros.

TFNB	2020	2021	2022	2023	2024
Marly	74,31%	73,31%	72,31%	71,31%	70,31%

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :

Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) s'élevait à 23.11 % en 2019. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires diminue de 4.52 %. Le produit fiscal attendu s'élèverait à 83 848 euros.

THRS	2019	2023	2024
Marly	23,11%	22,11%	21,11%